



A Tasseco Investment Holdings ' Company

Procédures de participation des parties prenantes

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR02 : Procédures de participation des parties prenantes

Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A du 17 Septembre 2024 Version B révisée : 16 Octobre 2024 Version B révisée : 27 Novembre 2024
Remplacé/modifié	Version C : 17 Juillet 2025

Introduction

Cette procédure vise à établir une approche structurée et cohérente pour identifier, analyser et impliquer efficacement toutes les parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets de scanning Systems. En se conformant aux meilleures pratiques et aux exigences réglementaires, Scanning Systems s'engage à maintenir une communication transparente, à recueillir et à intégrer les retours des parties prenantes, et à traiter les préoccupations de manière proactive tel que défini dans le Plan de participation des parties prenantes (P3P) global. Un P3P spécifique pour chaque projet (PCJ) sera développé le moment opportun pour préciser les méthodes et les outils spécifiques de mobilisation effective des différentes parties prenantes à toutes les étapes du PCJ (études, travaux, fonctionnement) .

Processus de participation des parties prenantes

Tel que défini dans le P3P global, les étapes clés de participation des parties prenantes sont les suivantes :

1. Identification et analyse des parties prenantes

- Identification des parties prenantes
- Analyse des parties prenantes (intérêt, influence, capacité, etc.)

2. Planification et mise en œuvre des activités de participation

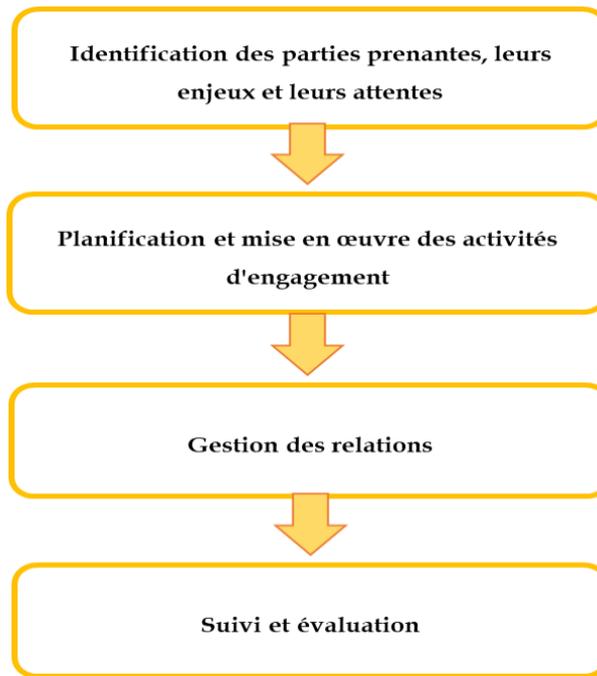
- Planification de la participation
- Diffusion d'informations
- Consultations et discussions

3. Gestion des relations

- Mécanismes de gestion des plaintes
- Rôles et responsabilités

4. Suivi et évaluation

- Rapports aux parties prenantes
- Suivi et évaluation de la participation
- Ajustements si nécessaire



Les étapes clés de l'engagement des parties prenantes

Identification et analyse des parties prenantes

La première étape du processus participation des parties prenantes consiste à les identifier, en déterminant qui sont les parties prenantes dans le projet, ainsi que leurs groupes et sous-groupes clés. Il est important de noter que certains groupes de parties prenantes peuvent être préétablis en fonction d'impératifs réglementaires. Cette identification préalable jettera les bases de l'analyse des parties prenantes, qui implique une exploration approfondie des intérêts, de l'impact prévu, et de l'influence potentielle de chaque groupe de parties prenantes sur le projet.

Ces réponses fourniront la base nécessaire pour élaborer une stratégie de dialogue efficace avec les parties prenantes de chaque PCJ.

L'approche systématique d'identification des parties prenantes affectées consistera à délimiter la sphère d'influence géographique du projet notamment : (les emprises directes du PCJ, les installations connexes, les routes de transport, les zones potentiellement touchées par des impacts cumulatifs, et les développements non planifiés mais prévisibles. Cette analyse contribuera à établir la zone d'influence du projet et à déterminer qui peut être impacté et de quelle manière.

En alignant la sphère d'influence des différents types de risque et d'impacts sociaux et environnementaux, Scanning Systems peut identifier des groupes distincts par zone de

risque et d'impact et classer les parties prenantes en ordre de priorité pour la consultation et pour leur implication.

La priorité doit être accordée aux groupes directement affectés dans la zone du projet et aux bénéficiaires (parties prenantes directes). Cependant, définir clairement la ligne entre ceux qui sont affectés et ceux qui ne le sont pas peut être un défi, car même les communautés à l'extérieur de la zone du projet peuvent percevoir les impacts ou ressentir une exclusion arbitraire des avantages. Il est important d'éviter une définition trop étroite des parties prenantes pour éviter ces problèmes.

Identification des parties prenantes

Élaborer une esquisse cartographique des éléments clés de la conception du projet, tant sur le site qu'à l'extérieur, qui pourraient influencer sur les impacts locaux tant sur le plan social qu'environnemental. Cela englobe le site du projet ainsi que les infrastructures connexes telles que les routes de transport, les zones potentiellement touchées par des impacts cumulatifs, et les

Il convient de poser les questions suivantes :

- Qui sera affecté (positivement et négativement) par votre projet ? si oui comment ?
- Qui a un intérêt dans votre projet ?
- Qui détient le pouvoir sur votre projet ?
- Qui souhaite l'échec de votre projet ?
- Qui aspire à la réussite de votre projet ?

Les réponses à ces questions doivent être présentées sous la forme d'une liste la plus exhaustive possible, englobant toutes les personnes et groupes potentiellement concernés par le projet. Il est nécessaire d'adopter une perspective large, incluant notamment :

- Populations locales affectées
- Organisations communautaires
- Autorités locales (mairie, services techniques, etc.)
- ONG et associations
- Entreprises privées concernées
- Administrations d'État
- Partenaires techniques et financiers
- Médias
- Etc.

Analyse des parties prenantes

Une fois la liste établie, il convient de réaliser une analyse approfondie pour chaque partie prenante en posant les questions suivantes :

- Qui sera négativement affecté par les impacts potentiels sociaux et environnementaux dans la zone d'influence du projet ?
- Parmi ceux potentiellement impactés, quels sont les plus vulnérables, et nécessitent-ils des efforts spéciaux pour instaurer un dialogue ?
- À quel stade du développement du projet les parties prenantes seront-elles le plus affectées (acquisition, construction, fonctionnement, déclassement) ?
- Quels sont les divers intérêts des parties prenantes dans le projet, et quelle influence cela peut-il avoir sur le projet ?
- Quelles parties prenantes pourraient contribuer à améliorer la conception du projet ou à en réduire les coûts ?
- Quelles parties prenantes peuvent apporter la meilleure assistance lors de l'évaluation de la portée des questionnements et des impacts ?
- Qui est le défenseur le plus ardent ou le meilleur opposant aux modifications que le projet apportera, et pourquoi ?
- Quelles parties prenantes pourraient s'opposer et nuire au succès du projet ?

Cette analyse permet de déterminer les niveaux et les types de participation les plus appropriés pour chaque partie prenante identifiée.

La grille Pouvoir - Intérêt

La grille d'intérêt et d'influence est la technique la plus largement utilisée dans l'analyse des parties prenantes. Cet outil aide à déterminer l'information à communiquer et sa fréquence.

GRILLE POUVOIR-INTÉRÊT



Grille Pouvoir - intérêt

Influence élevée/Intérêt élevé (engagement total)

Les parties prenantes que vous placez sur ce quadrant sont les acteurs clés. Bien que vous deviez consacrer le plus d'efforts à l'engagement avec eux, vous devez les tenir informés à tout moment.

Influence élevée/Intérêt faible (rester satisfait)

Faites suffisamment d'efforts pour que ces parties prenantes soient satisfaites. Mais n'abusez pas de vos efforts de communication pour ne pas les ennuyer.

Faible Influence /Intérêt élevé (rester informer)

Fournissez des informations adéquates sur le projet à ces personnes et assurez-vous qu'elles n'ont pas de problèmes avec le projet.

Faible Influence / faible intérêt (effort minimum)

Surveillez ces parties prenantes et leur intérêt pour le projet et fournissez-leur des informations adéquates sans les surcharger.

Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est essentiel de prendre en considération les impacts potentiels d'un projet, en reconnaissant qu'ils pourraient affecter de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables. Ces groupes ont souvent des difficultés à faire valoir leurs préoccupations et à comprendre pleinement les répercussions d'un projet en raison de diverses contraintes. Les aspects suivants peuvent aider à définir une approche pour comprendre les perspectives de ces groupes :

- Identifier les individus ou groupes vulnérables ou défavorisés et comprendre les obstacles qui pourraient les empêcher de participer au projet, de comprendre les informations ou de s'impliquer dans le processus de consultation.
- Examiner les contraintes potentielles qui pourraient entraver leur participation, telles que des différences linguistiques, l'absence de moyens de transport, des problèmes d'accessibilité, des handicaps ou des difficultés de compréhension du processus de consultation.
- Analyser les sources habituelles d'information pour ces groupes concernant la communauté, les projets et les activités.
- Évaluer les contraintes liées au moment et au lieu des consultations publiques.
- Identifier les soutiens ou ressources supplémentaires nécessaires pour faciliter leur participation, comme des services de traduction, des lieux accessibles, des services de transport, et des réunions plus petites et ciblées pour favoriser un échange plus confortable.
- En l'absence d'organisations actives travaillant avec les groupes vulnérables, envisager de collaborer avec des professionnels de la santé pour obtenir des informations et des conseils sur la communication efficace avec ces groupes.
- Évaluer l'engagement récent du projet avec les parties prenantes vulnérables et leurs représentants.

Planification et mise en œuvre des activités de participation

Planification de la participation

Une fois les parties prenantes identifiées et leurs intérêts analysés, il sera plus aisé de déterminer le niveau et les méthodes de communication et d'implication appropriés avec chacune (réunions, ateliers, enquêtes...), de définir un calendrier et d'estimer le montant des ressources dédiées. Des réunions publiques permettront de discuter des risques et impacts du projet et des mesures de leur gestion. Des groupes de discussion ciblés comprendront les préoccupations spécifiques de certains groupes. Des enquêtes quantitatives recueilleront les commentaires des personnes affectées. Les consultations auront lieu à différentes étapes, avec des méthodes adaptées aux besoins des groupes.

Diffusion d'informations

Il est impératif de rendre publiques les informations relatives)au PCJ afin de permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et impacts E&S, ainsi que les opportunités qu'il pourrait offrir. Ainsi, il est essentiel de fournir aux parties prenantes un accès précoce aux

informations, conformément à un calendrier permettant des consultations significatives sur la conception du projet. Ces informations incluront :

- L'objet, la nature et l'envergure du PCJ ;
- La durée prévue des activités à chaque phase du PCJ ;
- Les risques et impacts E&S susceptibles d'être générés par le PCJ, avec des propositions de mesures de gestion appropriées.
- Les opportunités potentielles et les avantages du projet en termes de développement pour les communautés locales ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités de leur participation éventuelle ; les endroits où trouver les informations diffusées pour pouvoir les examiner ;
- Les dates, les heures et les lieux des réunions de consultation publiques prévues, ainsi que le processus de notifications et de comptes rendus de ces réunions ; et

La procédure et les moyens par lesquels les plaintes peuvent être soumises et traitées, y compris des informations sur le mécanisme de gestion des plaintes du projet et le mécanisme indépendant de recours de la Banque. La diffusion de ces informations se fera dans les langues locales appropriées, de manière adaptée à la culture locale et accessible, prenant en compte les besoins spécifiques des groupes potentiellement impactés de manière disproportionnée, notamment en raison de leur handicap, leur illettrisme, leur genre, leur grande mobilité, leur utilisation d'une langue différente, leur éloignement ou leurs difficultés d'accès.

Consultations et discussions

Entreprendre des consultations et des discussions de manière à offrir aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions sur les risques et impacts E&S du PCJ et sur les mesures de gestion, tout en les prenant en considération et en y répondant. Ces consultations seront menées de manière continue, en parallèle avec l'évolution des enjeux, des risques et impacts E&S et des opportunités.

Le processus de consultations et discussions constitue une interaction bidirectionnelle qui :

- Débute dès la phase des études (ASP, APD y compris les évaluations E&S) du PCJ pour recueillir les avis et préoccupations sur sa conception ;
- Encourage les retours d'information des parties prenantes pour éclairer la conception du PCJ et orienter leur participation dans l'identification et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux associés ;

- Se poursuit de manière régulière au fur et à mesure de l'apparition des risques et des impacts E&S ;
- S'appuie sur la communication préalable et la diffusion d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles, dans des délais permettant des consultations véritables avec les parties prenantes, et ce, dans une ou plusieurs langues locales, sous une forme adaptée à la culture des parties prenantes et facile à comprendre pour elles ;
- Prend en considération les observations des parties prenantes et y apporte des réponses ;
- Encourage la mobilisation active et générale des parties touchées par le PCJ ;
- Les discussions et les feedbacks des parties prenantes doivent être exempte de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation.
- Ce processus de consultation doit être adéquatement documentée et publiée par Scanning Systems.

Participation pendant la mise en œuvre du PCJ et rapports externes

Scanning Systems doit continuer à assurer la participation des parties prenantes affectées par le PCJ et les autres parties concernées et s'assurer de leur fournir des informations tout au long du cycle de vie du PCJ, d'une manière adaptée à la nature de leurs intérêts et aux risques et impacts environnementaux et sociaux du projet. Pour le faire, Scanning Systems devra s'appuyer sur les canaux de communication et de participation utilisés dans les phases antérieures avec les parties prenantes.

Le but étant de recueillir l'avis des parties prenantes sur la performance environnementale et sociale du PCJ, et sur la mise en œuvre du SGES de SS.

Gestion des relations

Mécanisme de gestion des plaintes

Répondre de manière prompte aux préoccupations et aux plaintes émises par les parties affectées par le projet concernant sa performance environnementale et sociale du PCJ. Dans cette optique, proposer et mettre en place **UN MECANISME DE GESTION DES PLAINTES** spécifique et approprié au niveau de chaque PCJ, visant à recueillir ces préoccupations, recevoir les plaintes et faciliter leur résolution.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté aux risques et impacts E&S du PCJ, accessible à tous et ouvert. Le mécanisme de gestion des plaintes fera appel aux systèmes

formels et/ou informels existants, avec des dispositions spécifiques au PCJ si nécessaire. Le mécanisme de gestion des plaintes global est préparé au stade actuel mais un MGP spécifique et approprié sera préparé et mis en œuvre pour chaque PCJ.

Il est impératif que le mécanisme de gestion des plaintes réponde de manière rapide, efficace, transparente, respectueuse de la culture locale et soit accessible à toutes les parties touchées par le projet, sans frais ni rétribution. Ce mécanisme, processus ou procédure n'entravera pas l'accès aux voies de recours judiciaires ou administratives, ou au mécanisme indépendant de recours (MIR) de la Banque Africaine de Développement.

Dans le cadre de la mobilisation des populations, informer les parties touchées par le projet de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes et les différents moyens par lesquels les utilisateurs peuvent soumettre leurs plaintes et rendre public un récapitulatif des réponses apportées à toutes les plaintes reçues. Le traitement des plaintes se fera de manière respectueuse de la culture locale, discrète, objective, sensible et réceptive aux besoins et préoccupations des parties touchées par le projet de PCJ. Ce mécanisme permettra également le dépôt et l'examen de plaintes anonymes et des plaintes dites sensibles (violences basées sur le genre par exemple, abus et harcèlement sexuel, violence sur les sites des travaux, etc.).

Rôles et responsabilités

Établir de manière précise les rôles, les responsabilités et les attributions, et nommer les individus chargés de mettre en œuvre et de suivre les activités de participation des parties prenantes, et d'assurer la conformité aux normes et bonnes pratiques internationales, et aux exigences de la sauvegarde opérationnelle E&S n°10 (SO 10) de la Banque Africaine de Développement sur « Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information ».

Suivi et évaluation

Le processus de suivi et d'évaluation revêt une importance cruciale pour garantir le succès et l'efficacité des activités de participation des parties prenantes. Il implique la mise en place de mécanismes permettant de mesurer la progression des initiatives planifiées et d'évaluer leur impact sur les parties prenantes. Des indicateurs de performance clairs et pertinents doivent être définis dès le départ, permettant ainsi une évaluation objective et périodique des résultats obtenus. Ce suivi continu permettra de s'assurer que les objectifs sont atteints et d'identifier les éventuelles lacunes ou domaines nécessitant des ajustements.

Le suivi de l'engagement des parties prenantes implique d'évaluer la qualité et l'efficacité des interactions avec ces parties tout au long du processus. Cela nécessite la mise en place de mécanismes permettant de mesurer la satisfaction des parties prenantes, de recueillir leurs retours d'information et d'évaluer la pertinence des canaux de communication utilisés.

L'objectif est de garantir que l'engagement est significatif, répond aux attentes des parties prenantes et contribue positivement à la réalisation des objectifs du projet.

Ajustements si nécessaire

La flexibilité est essentielle dans la gestion de l'engagement des parties prenantes. En fonction des résultats du suivi et de l'évaluation, des ajustements doivent être envisagés si nécessaire. Cela peut inclure la modification des approches de participation, l'ajout de nouveaux canaux de communication, ou l'adaptation des stratégies en réponse aux évolutions des besoins et des attentes des parties prenantes.

Il n'est pas rare que le comportement des parties prenantes évolue au cours du projet. Il est important de noter que leur position dans la grille intérêt/influence n'est pas figée.

Rien n'interdit la révision du plan de participation si le comportement des intervenants change, voire de solliciter leur avis sur le plan. Pour obtenir un retour optimal, il est recommandé de poser des questions spécifiques. Par exemple, l'envoi du plan de communication accompagné de demandes d'opinions peut être une approche bénéfique. Vous pourriez leur demander si le plan leur convient et s'ils souhaiteraient y apporter des modifications.

D'autres conseils pour solliciter l'avis des parties prenantes incluent :

- Encourager la transmission de leurs commentaires par écrit ou poser des questions détaillées sur le processus de participation via un questionnaire formel.
- Consulter les membres de votre équipe interne pour recueillir leurs opinions sur le plan de participation des parties prenantes.
- Informer les parties prenantes et les membres de l'équipe des éventuelles modifications apportées au plan de participation .
- Organiser une visioconférence et interroger les intervenants sur la pertinence et la praticité de cette méthode.

L'adaptabilité et la communication ouverte sont essentielles pour maintenir une stratégie d'engagement des parties prenantes efficace dans l'activité de Scanning Systems.